



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses=recettes pour chaque section), le compte financier unique retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.



## I) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du syndicat.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des participations au fonctionnement des communes de Brinon- sur -Sauldre et Clémont.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures scolaires, les prix de fin d'année et le spectacle de Noël.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement.

### Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2024	Objet	Réalisés en 2024
Charges à caractère général	13 600.16 €	Dotations et participations	19 193.27 €
Charges de personnel	2 519.76 €	Produits spécifiques	123.00 €
Autres charges de gestion courante	31.65 €		

## II) La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.



### Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Réalisés en 2024	Objets	Réalisés en 2024
Immobilisations corporelles	0.00 €	FCTVA	79.07 €

### III) Les résultats de l'exercice 2024 :

#### La section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 3 164.70 €.

Recettes 2024	19 316.27 €
Dépenses 2024	16 151.57 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>3 164.70 €</b>

#### La section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 79.07 €.

Recettes 2024	79.07 €
Dépenses 2024	0.00 €
<b>Résultat 2024</b>	<b>79.07 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
<b>Section fonctionnement</b>	7 788.25 €	3 164.70 €	10 952.95 €
<b>Section d'investissement</b>	1 426.88 €	79.07 €	1 505.95 €



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE**  
**BRINON- CLEMONT**

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID : 018-251802575-20250306-DE2025\_01-BF



Pour le Budget Primitif 2025, il convient d'inscrire les résultats de clôture de l'exercice 2024.

- Chapitre 002 (recette de fonctionnement) : la somme de 10 952.95 €
- Chapitre 001 (recette d'investissement) : la somme de 1 505.95 €

Fait à Brinon, le 6 Mars 2025

La Présidente,  
Catherine HUPPE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON - CLEMONT  
Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre  
6, Route de Chaon  
18410 BRINON SUR SAULDRE